

Original



L'an deux mille vingt-six (2026) et le jeudineuf (9) Avril

À la requête du Sieur **Redel Webert CADET**, propriétaire, demeurant et domicilié à Delmas 75, Delmas, identifié par son NINU : 1114241038 et son NIF : 005-594-880-6,, ayant pour Avocats légalement constitués Mes **Lacks-Guvens CADETTE**, Thervil PIERRIN, Applys FÉLIX et Arnold Thelissier respectivement du Barreau de Port au Prince et du Barreau de Mirebalais pour le dernier, tous dûment identifiés, patentés et imposés aux nos: 002-263-764-5; 005-004-982-8; 1035061102,5007111988,5007110887-7: 001-432-543-6.1175910340,5007130486:5107009923-1: 1256839477, 2730100592 pour l'exercice en cours, assistés de Jean Samuel FRANÇOIS, Jean Claudy Dawys JULES, Williams Thelor JEAN LOUIS pour le stage, identifiés respectivement aux numéros 1112280183, 1208905278, 005-175-56-8, 1245901951, avec élection de domicile au Cabinet sis au No 29A. angle des Rues Chavannes et Metellus (en face sortie du guichet chauffeur de la capital Bank). Pétion ville.

J'ai Devide Morancy Huissier du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, demeurant et domicilié, identifié au no 002-626-881-9 soussigné signifié donné et laissé copie de mon exploit au nom de la loi, la justice et la République

- Au Directeur de la Caisse d'Assistance Sociale (CAS) **Jhony RAPHAEL** identifié aux numéros NIF 002-234-951-3 et NIU 1008299772 où je me suis expressément transporté au Bureau de la C.A.S à Delmas 75, Haït Puits-Blain, au numéro ... ou étant et parlant à en assistant au local de CAS # qui m'a déclaré être .....lequel/laquelle a reçu ma copie et visé mon original, ainsi déclaré:

Au Ministre des Affaires Sociales et du Travail, le Sieur **Marc-Elie Nelson** où je me suis expressément transporté au Siège du Ministère des Affaires Sociales et du Travail ..... ou étant et parlant à ..... qui m'a déclaré être .....lequel/laquelle a reçu ma copie et visé mon original, ainsi déclaré:

Au Comptable **Wilensky DIEUJUSTE**, identifié fiscalement au numéro 004-250-151-5, propriétaire, demeurant et domicilié où je me suis expressément transporté au Bureau de la CAS..... ou étant et parlant à ..... qui m'a déclaré être .....lequel/laquelle a reçu ma copie et visé mon original, ainsi déclaré:

(A titre de notification) Au Directeur Général du l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) **Hans Ludwig Joseph** identifié où je me suis expressément transporté au Bureau de l'ULCC a Delmas 75, Haït Puits-Blain .. au numéro ... ou étant et parlant à ..... qui m'a déclaré être .....lequel/laquelle a reçu

# les employes dudit institutions ont refusé de recevoir ma copie puis je me suis transporté au greffe dudit Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince pour le greffier Fredo Alexis qui a usé mon original puis officiellement ma copie a été déposée à la porte d'entrée du dit Tribunal

D'avoir pour tout délai pour payer au Sieur **Redel Webert CADET** ou d'avoir à se présenter au No 29, angle des Rues Metellus et Chavannes, en face de la sortie du Guichet Chauffeur de la Capital Bank), Pétion Ville, à partir de la réception du présent exploit pour payer ès-mains de son avocat **Lacks-Guvens CADETTE** la somme de **quinze millions gourdes (15,000,000.00 Gdes)** due au Requéérant, représentant le loyer impayé malgré la pleine jouissance de la propriété depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025 (*Appert reconnaissance signée par le Directeur de la CAS*). Sans préjudice aux 10%, représentant les honoraires des avocats poursuivants. En cas de règlement amiable de l'espèce, un million cinq cent mille gourdes (1,500,000.<sup>00</sup> Gdes). FAISANT AU GRAND TOTAL LA SOMME DE SEIZE MILLIONS CINQ CENT MILLE GOURDES (16,500,000.<sup>00</sup> Gdes) Sauf erreurs ou omissions.

Et à même requête, demeure, domicile, constitution d'avocats, élection de domicile et autre que dessus, j'ai huissier susdit et soussigné, en même temps :

Leur déclarant faute d'obtempérer à la présente sommation dans le délai imparti, une procédure judiciaire sera enclenchée contre eux et des dommages intérêts leur seront réclamés conformément aux prescrits de la loi et les honoraires de 20% des avocats poursuivants.

À ce qu'ils n'en ignorent, je, huissier susdit, étant et parlant comme dessus. lui ai laissé copie du présent exploit. Dont acte le coût est de mille cinq cent gourdes ; y apposé le timbre légal Justice Pour Tous requis par la loi tant sur l'original que sur la copie. *MM. Lehuon*

*Amorce paraphé bon*

*[Signature]*  
Huissier

*du pour affichage  
Le 09 avril 2025*



*[Signature]*